

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 avril 2024



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 avril 2024

Date de convocation : 11 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Lundi 15 avril, les membres du Conseil municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIGWALT, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23, présents : 14 votants : 17

Présents : Richard SIGWALT, Marie-Claude RIOU, Johann LE CIGNE, Stéphanie POTIER, Cécile LANDREAU-BONENFANT, Thierry CROCHET, Pierre CHIRON, Jean SOUCHET, Bertrand GUILLOT, Karine DAVID, Dorothée JOINT, Arnaud OGER, Véronique CARPENTIER, Didier MAROUSSIE

Absents et excusés : Virginie BESSONNET ayant donné pouvoir à Cécile LANDREAU BONENFANT, Jean-Claude FLEURI ayant donné pouvoir à Thierry CROCHET, Sandrine BATARD ayant donné pouvoir à Didier MAROUSSIE, Lydia EVEILLARD, Marc PITAUD, Audrey NICOU, Delphine LAINARD, Sylvain MESNEL, Bertrand ISAAC

Secrétaire de séance : Bertrand GUILLOT

Les membres présents adoptent à l'unanimité le procès-verbal du 25 mars 2024.

FINANCES ET BUDGETS

Informations signatures devis et marchés

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des devis qui ont été signés entre le 19 mars et le 08 avril 2024 inclus.

INVESTISSEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT	Budget
ICSO	Audit énergétique bâtiment mairie	1.350,00 €	Commune – Op. 46
Monsieur Store	Changement volet électrique salle des fêtes	2.108,70 €	Commune – Op. 17
DUPONT Maçonnerie	Réparation mur de clôture salle du Villebon	8.822,60 €	Commune – Op. 45
Majuscule VERRIER	Fournitures décorations et jeux périscolaire	1.392,30 €	Commune – Op. 76
Self Signalisation	Panneaux signalétiques entrée/sortie de ville	1.450,60 €	Commune – Op. 78
IECP	Compteur électrique école publique	572,83 €	Commune – Op. 65
FONCTIONNEMENT			
Fournisseur	Objet de la commande	Montant TTC	Budget
EDP	Peinture pour traçage terrains de football	1.002,24 €	Commune
Conseil départemental de la Vendée	Renouvellement mission assistance technique service eau 2024	1.076,33 €	Commune

Milan Presse	Renouvellement abonnement magazines jeunesse	172,00 €	Commune
Maison de la Presse de Challans	Livres jeunesse médiathèque	944,22 €	Commune
Maison de la Presse de Challans	Livres adultes médiathèque	1.835,82 €	Commune
Logipol	Fournitures décorations et jeux périscolaire	216,00 €	Commune
RIVOLIER	Fourniture lacrymo police municipale	172,25 €	Commune
Librairie 10 doigts	Fournitures scolaires	105,12 €	Commune

[DCM n°030-04-2024](#)

Attribution de subventions aux associations 2024

Suite aux travaux de la Commission « Finances » du 09 avril 2024, Monsieur Thierry CROCHET, Adjoint au Maire, propose d'attribuer des subventions aux associations qui suivent au titre de l'exercice 2024.

Subventions 2024		Montant en €
ASSOCIATIONS GERVINOISES	Société communale de chasse	350,00 €
	AS Football	3.500,00 €
	SHR – Société Hippique Rurale	200,00 €
	Patrimoine & Tradition (salon du livre)	2.000,00 €
	Outils en main	450,00 €
	Union des commerçants	3.000,00 €
	UNC AFN	250,00 €
	MIB	200,00 €
	MIB (subvention exceptionnelle)	250,00 €
	La Gervinoise	200,00 €
	Palet gervinois	250,00 €
	Amicale laïque (bal trad')	700,00 €
	Amicale laïque	250,00 €
	FABIGAN	250,00 €
ASSOCIATIONS SCOLAIRES	APEG	700,00 €
	APEL	700,00 €
	Coopérative scolaire école publique – Voyages scolaires	1.800,00 €
DIVERS	Station SNSM Fromentine	200,00 €
	Fonds solidarité logement – Département de la Vendée	580,00 €

	Fonds aide aux jeunes – Département de la Vendée	185,00 €
	Amicale des pompiers	300,00 €
		16.315,00 €

Madame Stéphanie POTIER et Monsieur Thierry CROCHET ne prennent pas part au vote étant concernés par la question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Vote le montant des subventions communales versées aux associations selon le détail ci-dessus,
- Précise que les subventions à caractère social sont attribuées par le Centre Communal d'Action Sociale,
- Indique que le montant global des subventions est inscrit au Budget Primitif du Budget Général à l'article budgétaire 65748.

[DCM n°031-04-2024](#)

Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles – Année scolaire 2023/2024

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle aux conseillers municipaux la délibération du Conseil municipal en date du 09 mai 2000 décidant la transformation du contrat simple en contrat d'association ainsi que le contrat d'association définitif n°00-8 entre l'Etat et l'école privée mixte de Saint Gervais et la délibération en date du 30 janvier 2007 portant modification du contrat d'association avec m'école privée mixte de Saint Gervais (prise en charge des élèves domiciliés sur la commune).

A la suite des travaux réalisés par la Commission « Finances » réunie le 09 avril 2024, il propose de fixer la participation pour l'année scolaire 2023/2024 comme suit :

- 439,51 € (*quatre cent trente-neuf euros et cinquante-et-un centimes*) par élève scolarisé en élémentaire,
- 1.426,29 € (*mille quatre cent vingt-six euros et vingt-neuf centimes*) par élève scolarisé en maternelle.

Conformément à la législation en vigueur, il indique que le montant de la somme à verser pour un élève de Saint Gervais scolarisé dans une autre commune correspondra aux dépenses de fonctionnement effectivement supportées par la commune d'accueil dans les cas réglementairement définis.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de verser à l'OGEC de Saint Gervais la participation communale au titre de l'année scolaire 2023/2024 à raison de 439,51 € (*quatre cent trente-neuf euros et cinquante-et-un centimes*) par élève scolarisé en élémentaire et à 1.426,29 € (*mille quatre cent vingt-six euros et vingt-neuf centimes*) par élève scolarisé en maternelle sur justificatif du nombre d'élèves domiciliés sur la commune (fourni par l'organisme de gestion) et fréquentant l'école privée de Saint Gervais,
- Dit que le montant de la contribution du par la commune de Saint Gervais, en qualité de commune de résidence, aux dépenses de fonctionnement de la commune d'accueil correspondra au cout moyen d'un élève supporté par la commune d'accueil.

[DCM n°032-04-2024](#)

Reconduction de l'aide financière attribuée dans le cadre du dispositif passeport accession – Année 2024

Monsieur Thierry Crochet, Adjoint au Maire, rappelle la délibération n°044-05-2023 du 22 mai 2023 par laquelle il avait été procédé à la reconduction pour l'exercice 2022 du dispositif du passeport pour l'accession dans le cadre du programme Eco-PASS du Conseil départemental de la Vendée.

Il propose que soit reconduit ce dispositif pour l'exercice 2024 dans les mêmes conditions qu'en 2023 ce qui permettrait à la commune d'apporter une aide forfaitaire d'un montant de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) aux ménages répondant aux critères d'éligibilité.

Il propose également que l'instruction des demandes continue à être confiée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement et l'Energie (ADILE) qui dispose d'un savoir-faire reconnu en matière de conseil en financement et en énergie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide la mise en œuvre de l'aide financière à l'accession et de retenir les critères exposés ci-dessus,
- Dit que l'aide accordée par dossier sera de 1.500,00 € (*mille cinq cents euros*) quel que soit la composition familiale du ménage,
- Arrête le nombre de primes à 02 pour l'année 2024 (1er janvier au 31 décembre 2024 inclus),
- Autorise Monsieur le Maire à attribuer et verser ladite prime aux acquéreurs éligibles au vu de la vérification faite par l'ADILE des documents suivants :
 - o Avis imposition N-2 du/des bénéficiaire(s),
 - o Offre de prêt délivré par l'établissement bancaire,
 - o Attestation de propriété délivrée par le notaire.

ENVIRONNEMENT VOIRIE

Compte-rendu de la Commission « voirie-environnement » du 02 mars 2024

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, dresse le compte-rendu de la Commission « voirie-environnement » qui s'est tenue le 02 mars 2024 et qui avait pour objet l'étude de l'état des routes de la commune.

Il fait savoir que les chiffrages de la SPL sont actuellement en cours de réalisation et qu'une Commission sera organisée dès leur réception.

Par ailleurs, le repérage de la voirie a permis de constater que de nombreux endroits sont détériorés et que les réparations réalisées ces toutes dernières semaines n'ont pas tenu en raison du retour de la pluie.

Il ajoute que les ponts bouchés sur la commune ont fait l'objet d'un recensement et qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires des parcelles concernés pour les informer que la collectivité procèdera à leur levage et qu'ils sont invités à réaliser les travaux qui s'imposent avant l'intervention communale s'ils le souhaitent.

DCM n°033-04-2024

ESNOV – Entretien des espaces verts – Millésime 2024

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente les conventions n°2024-47, 2024/48, 2024/49 ET 2024/50 de l'association ESNOV se rapportant à l'entretien des espaces verts de la commune pour l'année 2024.

Il indique que le montant global de la prestation est de 28.380,00 € (*vingt-huit mille trois cent quatre-vingt euros*) réparti de la manière suivante :

- Tonte des espaces verts dans les lotissements : 16.500,00 €
- Débroussaillage des bassins d'orage : 2.640,00 €
- Débroussaillage des abords de la coulée verte : 1.320,00 €
- Taille et entretien manuel : 7.920,00 €

Il précise que le montant journalier est fixé à 660,00 € (*six cent soixante euros*), soit un total de 43 jours pour l'exercice 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord à la signature des conventions susmentionnées avec l'association ESNOV selon le détail des prestations indiquées,
- Valide le montant de la charge correspondante arrêtée à la somme de 28.380,00 € (*vingt-huit mille trois cent quatre-vingt euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer les conventions référencées 2024/47, 2024/48, 2024/49 et 2024/50,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Général.

[DCM n°034-04-2024](#)

Bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement – Millésime 2023

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil municipal le bilan annuel établi par la société SAUR, délégataire du service de l'assainissement, portant sur le fonctionnement du système d'assainissement pour l'exercice 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Adopte le bilan annuel de fonctionnement du système d'assainissement pour l'année 2023 établi par la SAUR, délégataire du service de l'assainissement de la collectivité.

[DCM n°035-04-2024](#)

Lotissement communal Le Gaveau – Tranche I Le Fief du Val Fleuri – Travaux neufs d'éclairage public annuel de fonctionnement du système d'assainissement – Millésime 2023

Monsieur Johann LE CIGNE, Adjoint au Maire, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération n°56-04-18 du 14 mai 2018 par laquelle il avait été validé le projet de création de la première tranche du lotissement communal Le Gaveau, dénommée « Le Fief du Val Fleuri ».

Il informe que dans le cadre de la finalisation des travaux de ce quartier d'habitations, le SYDEV a dressé un projet de travaux neufs d'éclairage public (extension de réseau) pour un montant financier à la charge de la commune de 44.777,00 € (*quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-sept euros*).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Valide la convention avec le SYDEV portant sur des travaux neufs d'éclairage public avec extension de réseau au sein du quartier d'habitations « Le Fief du Val Fleuri » pour un montant de 44.777,00 € HT (*quarante-quatre mille sept cent soixante-dix-sept euros*),
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer la convention et tout autre document nécessaire à l'instruction de ce dossier,
- Dit que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif du Budget annexe Lotissement.

URBANISME BATIMENTS

Présentation des DIA

Madame Marie-Claude RIOU, Adjointe au Maire, présente le tableau des déclarations d'intention de ne pas aliéner :

N°08/2024 Monsieur GARANDEAU Bruno et Madame GARANDEAU Nathalie à Monsieur GARANDEAU Simon et Madame LUCAS Marjorie, 1 impasse du Roullard.

Information(s) diverse(s)

Madame Marie-Claude RIOU informe que suite à une réunion sur site, les travaux de la Tranche II du lotissement communal Le Gaveau se rapportant au quartier d'habitations La Chênaie devraient démarrer entre le 21 et le 27 mai 2024 pour prendre fin début du mois d'août ou, au plus tard, à la fin du mois d'août.

Selon ce planning, la phase de commercialisation des lots pourrait intervenir à compter du mois de septembre.

Dates à retenir :

Elections européennes : le dimanche 09 juin 2024

Prochain Conseil municipal à 20h00 : lundi 27 mai 2024

Les dates des Conseils municipaux pour 2024 sont :

- 24 juin
- 16 septembre, 14 octobre, 18 novembre, 16 décembre

Le secrétaire de séance,
Bertrand GUILLOT



Le Maire,
Richard SIGWALT

